

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

**Chambre d'Agriculture de la Gironde - Programme d'actions 2012 - Subvention
de fonctionnement 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Chambre d'Agriculture de la Gironde est l'organisme consulaire chargé de représenter l'ensemble des acteurs professionnels de l'agriculture du département. Elle est un établissement public administré par des professionnels élus

Dans le cadre de ses compétences issues de la loi du 31 décembre 1966 en matière de développement économique, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite relancer une activité économique agricole en forte décroissance sur son territoire depuis plus de 10 ans, en soutenant le développement d'une agriculture urbaine durable avec les objectifs suivants :

- restaurer une économie agricole de proximité favorable à ses habitants,
- accroître la part de commercialisation des circuits courts, dont la vente directe et les marchés fermiers,
- développer une agriculture durable, répondant aux contraintes urbaines.

Ainsi, avec la convention cadre d'objectifs pour le développement économique de l'espace agricole de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ont été élaborés trois axes d'objectifs :

- Axe 1 : Connaître l'agriculture de La Cub et son territoire dans une perspective de développement économique,
- Axe 2 : Soutenir les porteurs de projet économique à vocation agricole sur La Cub,
- Axe 3 : Mettre en place une activité économique à vocation agricole de qualité et adaptée au milieu urbain.

La 1ère participation communautaire est la suivante :

Programme d'actions 2011 entre la Chambre d'Agriculture de la Gironde et La Cub – Enquête sur les exploitations agricoles sur le territoire communautaire – Subvention de fonctionnement 2011 – Délibération n°011/0931 du 16 décembre 2011	38 409 €
---	----------

1 - Bilan 2011

La Chambre d'Agriculture a initié en 2011 un travail de diagnostic et d'analyse agricole, notamment sur le territoire de La Cub, à partir, d'une part, de la localisation et de la caractérisation des espaces agricoles et, d'autre part, d'une enquête exhaustive auprès des agriculteurs, à titre principal ou secondaire. Ce travail a été présenté aux élus et techniciens de La Cub et des communes, pour information et échange sur le sujet. Notamment, il a été question de la problématique de transmission des exploitations, ainsi que de leurs difficultés au regard du PLU en révision.

Identification des espaces non cultivés sur le territoire de La Cub

La phase de diagnostic et d'analyse agricole initiée en 2011, qui avait notamment pour objectif de localiser et de caractériser les espaces agricoles du territoire de La Cub, a permis de valider l'existence d'espaces non exploités et ressortant comme non urbains, non forestiers ou non agricoles. Il peut s'agir d'espaces urbains fort dilués mais aussi d'espaces incultes ou en friches.

Appui technique au Service urbanisme de La Cub et aux services instructeurs des collectivités.

Le diagnostic agricole prospectif réalisé en 2011-2012 a en effet permis de recenser les exploitations agricoles, de localiser leurs bâtiments avec leur fonction dans l'exploitation, de localiser les parcelles exploitées en identifiant les types et modes d'exploitation et de définir leur devenir.

Accompagnement à la transmission d'exploitations

L'enquête initiale

Cette enquête a en effet permis de recenser 169 exploitations agricoles parmi lesquelles 45 d'entre elles sont gérées par des exploitants de + de 60 ans, soit plus d'une exploitation sur 4 susceptible d'être transmise et/ou de cesser son activité.

Sur ces 45 exploitants de + de 60 ans, 16 ont déclaré n'avoir aucune succession, soit 1 sur 3, et 11 ont déclaré avoir une succession indéterminée mais avec la volonté de transmettre leur exploitation. Soit au total 27 exploitations sur 169 sans aucune assurance de transmission et donc de pérennité de l'activité et de maintien de la destination agricole du foncier.

2 - Programme d'actions 2012

Il comporte les 6 volets suivants :

Volet 1 : Identification des espaces non cultivés sur le territoire de La Cub

Ils représenteraient une surface sensiblement équivalente aux surfaces agricoles exploitées. Dans un contexte de forte pression foncière et de forte demande sociétale de voir les producteurs agricoles se rapprocher des lieux de consommation, ils constituent un enjeu d'importance.

La Chambre d'Agriculture conduira une analyse permettant de caractériser et de localiser ces espaces non cultivés, d'une superficie supérieure à 10.000 m², sous réserve qu'elle constitue une unité économiquement viable ; l'objectif étant notamment de pouvoir étudier la possible remise en culture de certaines d'entre elles voire d'y installer de nouveaux exploitants.

Dans ce cadre, des leviers financiers spécifiques pourront être proposés aux propriétaires fonciers par les collectivités territoriales pour une remise en état cultural des terres présentant un potentiel agricole (bonnes qualités agronomiques, accès à l'eau,...).

Volet 2 : Appui technique au Service urbanisme de la CUB et aux services instructeurs des collectivités

Dans le cadre de la révision du PLU, il permettra d'éclairer les choix stratégiques de La Cub et des communes, d'améliorer la pertinence de la prise en compte de l'agriculture, de ses spécificités et de ses besoins.

L'accompagnement de la Chambre d'Agriculture aux services compétents de La Cub portera ainsi, en particulier, sur :

- la prise en compte des exploitations, de leurs bâtiments et de leurs projets,
- un travail à la parcelle pour un classement adapté (Zones A et N) des exploitations et des espaces agricoles, et le cas échéant la délimitation des périmètres inconstructibles autour des bâtiments d'élevage,
- l'emplacement et la délimitation des EBC,
- la protection d'espaces à vocation ou à potentiel agricole dans le cadre de projets de développement urbain,
- un recensement du potentiel hydraulique (disponibilité de la ressource en eau) des secteurs définis potentiellement agricoles.

D'autre part, un appui technique aux collectivités confrontées à des demandes d'autorisation de constructions pour les besoins de l'exploitation agricole sera proposé, notamment sur les aspects suivants :

- appréciation du lien de nécessité de construction pour l'exploitation agricole,
- pertinence de l'activité agricole présentée,
- prise en compte de périmètre de protection et notion d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
- caractéristiques techniques des bâtiments d'exploitation en lien avec l'activité concernée,
- accès aux réseaux...

Volet 3 : Accompagnement à la transmission d'exploitations

La Chambre d'Agriculture conduira sur le territoire de La Cub une action d'envergure en matière de transmission d'exploitations permettant d'assurer leur pérennité.

Dans une première phase, cette action s'adressera aux exploitants en activité âgés de 60 ans et plus, sans succession, identifiés lors de l'enquête initiale.

Ces exploitants bénéficieront d'un conseil transmission personnalisé permettant d'assurer :

- un conseil dans la réflexion sur la cessation d'activité et la sensibilisation à l'anticipation des démarches,
- une sensibilisation visant à favoriser l'installation d'un jeune et une information sur les dispositifs d'accompagnement à la transmission (technique et financière),
- une réflexion sur la destination la plus opportune de leur exploitation agricole,
- la collecte d'informations sur la personne et l'exploitation (grille d'enquête et cartographie de l'exploitation).

L'organisation d'une (ou plusieurs) session de formation sur tous les aspects de la transmission (économique, fiscal, réglementaire, humain...) pourra être programmée (Fonds formation spécifiques).

Volet 4 : Accompagnement à l'installation d'exploitations

Cet accompagnement sera proposé sur 3 axes :

1/ L'accompagnement sur le territoire de La Cub des candidats à l'installation, quel que soit leur statut (Jeune Agriculteur de moins de 40 ans ou pas), pour fiabiliser techniquement et économiquement leur projet de manière à en garantir la pérennité.

2/ L'accompagnement spécifique, au regard de leur stratégie, des municipalités de La Cub qui s'engagent dans un projet d'installation d'exploitants dans des bâtiments et sur du foncier leur appartenant (ex : Blanquefort, Gradignan, Villenave-d'Ornon,...).

3/ Le parrainage des repreneurs ou créateurs d'entreprises agricoles qui répond à un fort besoin d'accompagnement et de professionnalisation du candidat à l'installation, que cette installation soit la conséquence d'une reprise d'exploitation ou qu'elle résulte de la création d'une nouvelle unité.

Volet 5 : Mise en place d'un accompagnement spécifique des exploitations de maraîchage par un conseil spécialisé

Au regard, d'une part, de la spécificité agronomique de certains secteurs du territoire agricole de La Cub, des projets d'installation et des besoins exprimés par les exploitants et, d'autre part, de la volonté de La Cub de maintenir et de développer une agriculture de proximité, d'accroître la part de commercialisation des circuits courts et de développer une agriculture « durable, biologique et raisonnée » répondant aux contraintes urbaines, la Chambre d'Agriculture proposera un accompagnement et un soutien aux exploitations maraîchères (période de septembre à décembre pour l'année 2012) qui participent pleinement à ces objectifs.

Ce conseil spécifique aura lieu du mois de septembre au mois de décembre 2012.

Volet 6 : Assistance technique au projet 55 000 hectares pour la nature

La Cub a lancé une consultation auprès d'équipes pluridisciplinaires afin d'élaborer des stratégies de valorisation pour mettre la nature au cœur du projet métropolitain sur le territoire de La Cub.

La Chambre d'Agriculture apportera une assistance technique aux équipes sélectionnées et assurera un accompagnement de La Cub dans cette consultation afin de garantir la prise en compte des spécificités agricoles dans toutes les phases de cette démarche et assurer la fiabilité des projets proposés. Cette assistance permettra également d'assurer une cohérence avec l'ensemble des actions conduites sur le territoire communautaire en matière de protection et de valorisation des espaces et des activités agricoles.

Le dialogue compétitif et l'assistance de la Chambre d'Agriculture dans le cadre de ce projet se déroulera sur une période de 4 mois à compter du mois de septembre 2012. Aussi, l'assistance technique de la Chambre d'Agriculture n'ayant pas été budgétairement prévue par les services de La Cub et sa nécessité ayant été mise en exergue au cours de la démarche et aux vues des résultats de l'enquête agricole, la Chambre d'Agriculture assumera seule, à titre exceptionnel pour l'année 2012, la charge financière de celle-ci.

3 - Le budget de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PREVISIONNEL 2012 T.T.C. 2011			
DEPENSES	€	RECETTES	€
Volet 1 Caractérisation et spatialisation de l'agriculture sur le territoire de La Cub – Identification des espaces non cultivés – Travail par photos – Interprétation et enquête sur terrain : 27 communes – Terrain	20 000	Communauté Urbaine de Bordeaux (47,62 %)	40 000
Volet 2 Appui technique au service urbanisme / révision du PLU et aux services instructeurs pour les autorisations d'urbanisme	30 000		
Volet 3 Accompagnement à la transmission d'exploitations (45 exploitations concernées en 2012)	7 000	Chambre d'Agriculture de la Gironde (53,28 %)	44 000
Volet 4 Accompagnement à l'installation d'exploitations / projets privés-publics : accompagnement projets nouveaux installés – études économiques	10 000		
Volet 5 Mise en place d'un accompagnement spécifique des exploitations de maraîchage par un conseil spécialisé de septembre à décembre 2012	13 000		
Volet 6 Assistance technique projet 55 000 hectares de septembre à décembre 2012	4 000		
TOTAL DEPENSES	84 000	TOTAL RECETTES	84 000

Le coût total du programme d'actions 2012 de la Chambre d'Agriculture est de 84 000 €. Elle sollicite une participation financière de la CUB d'un montant de 40 000 € T.T.C., soit 47,62 % du montant total de ce programme.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ».

- Intérêt communautaire : dynamique agricole sur le territoire communautaire ;
- Ouverture ou service rendu au public : valorisation des espaces naturels et agricoles de La Cub et facilitation de la vente directe au bénéfice des habitants ;
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : préservation et développement de la biodiversité, meilleure connaissance des enjeux agricoles ;
- Niveau d'exigence technique : agrobiologie ou agriculture raisonnée prenant mieux en compte le milieu urbain et ses habitants ;
- Cofinancements : les fonds propres de la Chambre d'Agriculture (52,38 %).

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 40 000 € et aux conditions fixées par la convention annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

VU la délibération communautaire n°2011/0930 du 16 décembre 2011 relative à la convention-cadre d'objectifs entre la Chambre d'Agriculture de la Gironde et La Cub pour le développement économique de l'espace agricole communautaire,

VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

L'objectif de développement économique d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux est d'intérêt communautaire.

L'expertise de la Chambre d'Agriculture de la Gironde est nécessaire pour atteindre cet objectif.

DECIDE

Article 1 – Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € T.T.C. est attribuée à la Chambre d'Agriculture de la Gironde pour l'année 2012 au titre du "Programme d'actions 2012".

Article 2 – Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 – Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement : chapitre 65 – compte 6537 – fonction 8330 - CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. SERGE LAMAISON